

CLICHY

**Les dépôts pétroliers  
vont disparaître**

PAGE III

ISSY-LES-MOULINEAUX

**Les braqueurs  
dérobent du parfum**

PAGE II

LOISIRS

**Des loisirs à petits  
prix pour les enfants**

PAGE VI

JEUDI 17 AVRIL 2003

www.leparisien.com

# Hauts-de-Seine *Matin*

## Le quartier chic veut bannir Ed l'Épicier

ASNIÈRES

« **N**OUS OUVRONS 50 magasins chaque année en France et c'est la première fois que nous rencontrons une telle opposition ». Au service juridique d'Ed l'Épicier, le dossier du 82-90, boulevard Voltaire, à Asnières, continue à occuper une bonne place. Dans cette copropriété flambant neuve, composée de 90 logements et de deux locaux commerciaux, les habitants ne veulent pas d'un magasin Ed au rez-de-chaussée. La bagarre se poursuit et prend des allures de guerre de tranchées. Une nouvelle bataille vient de se jouer, à la faveur des habitants qui ont obtenu l'interruption des travaux que l'épicier avait entamés.

« Vous voyez, indique un riverain frondeur, les stores métalliques sont posés, ils allaient ouvrir, coûte que coûte ! » Mais voilà deux semaines qu'ils restent baissés, après intervention de la mairie et ordonnance du tribunal de Nanterre. Le 31 mars, le maire d'Asnières a prononcé un arrêté interruptif de travaux, considérant que l'absence de locaux de récupération des déchets posait des problèmes d'hygiène et de sécurité.

Voyant néanmoins les travaux s'accélérer, sans qu'ils aient donné leur avis, les habitants ont saisi la justice, par le biais d'un référé. Le 4 avril dernier, la justice leur a donné raison, sommant en outre l'épicier de verser 1 500 € au syndicat des copropriétaires.

Cette étape alourdit encore le contentieux qui oppose Ed aux habitants. L'ire des résidents a commencé dès qu'ils ont appris que ce ne serait pas un chocolatier mais une supérette bon marché qui s'installerait au bas de chez

eux, source, selon eux, « d'insécurité et de nuisances ». « Jamais nous n'avons promis de chocolatier, se défend Pierre Duflos, président de Meunier habitat, le promoteur de la Zac. C'était une illustration publicitaire, rien de signé. Ed s'est porté acquéreur et c'est un candidat honorable, solide aux plans juridique et financier. Et rien ne s'oppose à l'installation d'un tel commerce dans le règlement de copropriété. »

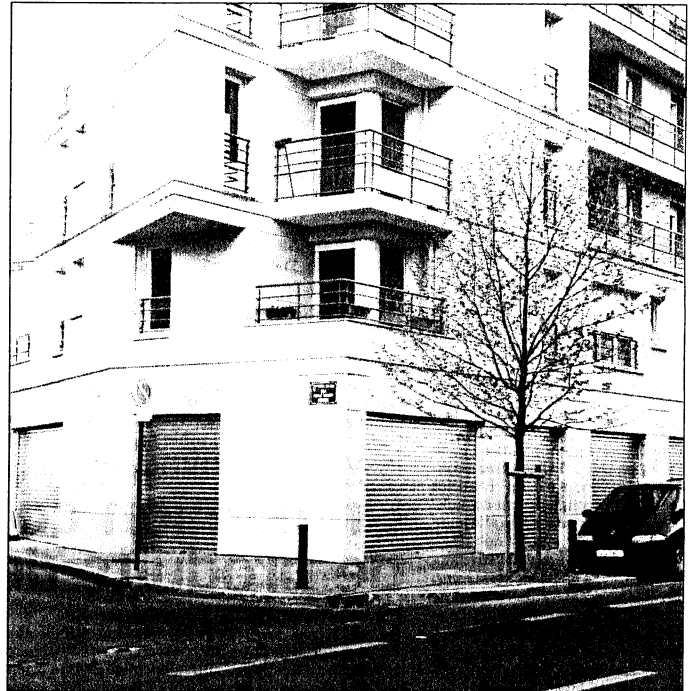
Mais lorsqu'ils voient fleurir, sans leur aval, un permis de construire, les habitants, organisés en association, montent au créneau. Conséquence : la mairie qui avait d'abord autorisé Ed à construire, retire le permis, en juin 2002.

Il y a trois mois, les copropriétaires rejettent la demande d'Ed, qui souhaitait formuler une demande d'autorisation municipale pour faire des aménagements. Une réunion pour le moins tendue, puisque des habitants ont déposé une main courante contre un représentant de l'épicier pour « propos menaçants ». Les travaux ont quand même commencé, jusqu'à ce que la mairie les fasse interrompre, à grand renfort de constats par la police municipale. Mais la partie n'est sans doute pas finie.

De toute évidence le hard discount, qui assure « respecter le règlement de copropriété et la législation », ne fera pas une croix sur les investissements déjà engagés. Ira-t-il construire ailleurs, comme la ville l'y invite aujourd'hui, par exemple aux abords du métro ? D'autres recours s'offrent également à l'épicier, pour espérer rester boulevard Voltaire : faire appel de l'ordonnance du tribunal, et contre l'arrêté municipal dans un délai de deux mois.

« S'il faut répondre par des procédures, nous le ferons », assure-t-on chez Ed. En attendant, à moins de cent mètres sur le même trottoir, un supermarché Casino s'érige en toute quiétude.

CAROLE STERLÉ



ASNIÈRES, HIER. Les habitants de cette copropriété se sont ligüés contre Ed l'Épicier. Ils ont peur, notamment, de voir débarquer au pied de leurs appartements cossus, des personnes peu fréquentables à leurs yeux, attirées par l'alcool à bas prix... (L.P.C. STERLÉ)

LE TEMOIN DU JOUR



L.P.C. STERLÉ

### « Une source de nuisances et d'insécurité »

**BRUNO DE BEAUREGARD, 38 ans, président de  
l'association de riverains**

**C'**EST L'UNE DES BÊTES NOIRES d'Ed l'Épicier. A l'été 2002, ce chef d'entreprise informatique loquace et jamais à cours d'arguments a fait une croix sur ses vacances pour mobiliser les riverains contre l'installation d'Ed. « Je n'étais pas tout seul, heureusement », nuance Bruno de Beauregard. Avec femme et enfant, ce Languedocien vit à Asnières depuis onze ans. Lui n'habite pas la copropriété mais attend une maison, achetée sur plans, dans la même ZAC, dans ce quartier en pleine réhabilitation. « L'installation d'Ed concerne plus que la seule copropriété, elle touche tout le quartier. Il fallait se mobiliser contre un

commerce susceptible d'apporter des nuisances et de l'insécurité. Notamment parce qu'il vend de l'alcool à très bas prix, estime-t-il. En plus, il y a déjà quatre supermarchés construits ou prévus dans un rayon de 400 m ». Le porte-à-porte estival a été fructueux puisque les anti-Ed récoltent quelque 800 signatures contre l'installation de la supérette. « On croyait que c'était gagné lorsque le permis de construire a été retiré par la mairie, un acte courageux de la part du maire, puis estomaqués de voir qu'Ed avait quand même acheté le local... » La récente décision de justice en faveur de la copropriété le rend confiant dans l'avenir.